

Date : 30 juin 2026

Commune de VILLEFRANQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026**

Le trente juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villefranque se sont réunis en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, affichée et transmise par voie électronique le vingt-cinq juin 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales pour l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents : M. BARLEDUC, Mme BONNARD, Mme BRUNET, Mme CABANE, Mme CHOUZENOUX, Mme DAMESTOY, M. DOUSSEN, M. DUHALDE, Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, M. ESCOT-SEP, Mme FOURMEAUX, Mme HAYET, Mme JAURETCHE, M. LAFARGUE, Mme LARROUDÉ, M. MARTIARENA, M. RABOUAM-BOURDIN, M. SAINT-ESTEVEN, M SIRAC.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BISAUTA (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M. SISTIAGUE (pouvoir à Mme JAURETCHE).

5/ n°26_06_30_5 : Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaire pour l'année 2026-2027 *Nomenclature actes : 3.5 Actes de gestion du domaine public*

Rapporteur : Patricia LARROUDE

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2026-2027, la Commission « Enfance – Ecole – Jeunesse – Action sociale » a procédé à un toilettage du Règlement intérieur des Services périscolaires, afin d'y apporter des précisions et proposer certaines évolutions.

A titre d'exemple, il est désormais demandé aux familles d'inscrire les enfants à la garderie lorsqu'ils participent à l'aide aux devoirs, dans la mesure où avant le démarrage de cette activité, l'enfant se trouve de fait pendant ½ heure en garderie.

Le règlement prend également acte de l'application du forfait garderie dès la 13^{ème} présence pointée. Il apporte également des précisions sur le mode de facturation des familles dans les cas de résidence alternée avec facturation partagée.

Après avoir écouté Mme LARROUDÉ dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve les modifications** apportées au règlement intérieur des services périscolaires pour la rentrée 2026-2027

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 30 juin 2026

Le Maire,

Marc SAINT-ESTÈVE

